

## Luc Besson, convoqué au tribunal - 1/1

**On se commémore tous la mort d'un caméraman sur le tournage de taxi 2, c'est maintenant au tour d'une jeune cascadeuse d'être handicapée à vie...**

On reproche à Luc Besson de tourner ses films trop vite. Cette habitude désastreuse aurait engendré plusieurs accidents de tournage.

Celui qui a frôlé l'esclandre médiatique, j'entends par là la mort du pauvre cameraman qui se serait fait écrasé par le taxi en vol, Luc Besson ayant dit que, pour accélérer le tournage, il était inutile de placer une caméra automatique. La pauvre garçon a donc pris place naturellement face à la voiture, et on connaît la suite.

Un deuxième incident est survenu, en tournant un nouveau film de Besson. Celui là étant moins grave, on en parle moins, mais il est tout aussi alarmant.

Une jeune fille, cascadeuse de son état, a été grièvement blessée pendant une cascade, qui apparemment ne remplissait pas toutes les conditions de sécurité. Cette jeune fille serait maintenant handicapée des jambes à vie ;

Luc Besson a donc été convoqué au tribunal, suivi de son avocat. Il suivait déjà un autre membre de son équipe, qui l'a mené à cette convocation en citant "l'impératif de la vitesse" sur le plateau de tournage de ce réalisateur.

Maintenant, il s'agit d'attendre le résultat de ce procès tout à fait justifié ; cependant, on ne peut négliger le fait que, en cas d'une peine trop lourde, notre réalisateur français nous manquera bien dans l'univers du grand écran.